

12

MINISTÈRE

des

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Monsieur, le décembre 1918.

Au Consul de la Belgique
Monsieur Greter.

N.

J'ai l'honneur de Vous prier Monsieur, de bien vouloir honorer par Votre présence le diner qui sera donné par le Directoire de la République Nationale Ukrainienne le décembre n.s. à h. du soir au palais du Directoire / Rue Institutskaja 40 / pour célébrer l'union de la République de l'Ukraine Occidentale avec la République Nationale Ukrainienne.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président du Conseil des Ministres
et le Ministre des Affaires Étrangères